



# AVOCAT ACCOMPAGNATEUR EN MÉDIATION

**Sans l'avocat, la médiation ne serait pas ce qu'elle pourrait être, vous voulez savoir pourquoi et comment ?**

**Principes, outils et mises en situation**

**Vendredi 15 février 2019 de 10h à 17h à l'EFB**

**1, rue Pierre Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux**



**Proposée par : Le comité scientifique de l'EIMA 2018 (Ecole Internationale des Modes Alternatifs de règlement des litiges).**

**Le rôle de l'avocat conseil des parties en médiation judiciaire et conventionnelle, quand - comment proposer, préparer la médiation et accompagner son client.**

## **INFORMATIONS & INSCRIPTIONS**

<http://avocataccompagnateurenmediation.evenium.net>

**Tarif : 250€ TTC la journée complète**

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)



**NIVEAU  
APPROFONDISSEMENT  
DES CONNAISSANCES**



**6 heures  
validées**

**fco**  
Formation  
Continue  
Obligatoire

**Formation  
10h - 17h**

# PROGRAMME



**Public visé :** tout avocat en exercice et désireux d'approfondir l'accompagnement de son client en médiation.

**Objectifs :** former les avocats à devenir des accompagnateurs à la médiation performants, maximisant ainsi la valeur ajoutée de leur intervention durant un processus de médiation, augmentant les chances que leurs clients obtiennent une résolution optimale de leur conflit, et répondant ainsi aux attentes, en tout premier lieu, des clients.

## **Contenu de la formation :**

### **A. Conseiller votre client pour aller en médiation**

1. Quel(le) processus/procédure de règlement des différends est adéquat ? Quel mode de règlement alternatif ? Quand choisir la médiation ?
2. Interviewer son client et déterminer s'il y a un intérêt processuel à aller en médiation
3. Evaluation précoce du cas
4. Présenter l'option de la médiation à votre client : quand ? comment ?
5. Le rôle supplémentaire de l'avocat accompagnateur

### **B. Obtenir que l'autre partie adhère à la proposition d'aller en médiation**

1. Convaincre les tiers d'aller en médiation : l'autre avocat/ l'autre partie
2. Négocier un accord sur le processus de médiation – choix du médiateur et autres questions sur le processus de médiation

### **C. Préparer son cas, son client, son équipe pour aller en médiation - définir les rôles et les stratégies**

1. Préparer son cas pour la médiation
2. Préparer son client pour la médiation

### **D. Maximiser le potentiel de la médiation**

1. La réunion préliminaire à la médiation – rencontre avec le médiateur
2. Durant la médiation
3. Rédiger l'accord et connaître ses options (homologation, acte d'avocat, etc.)
4. Après la médiation

### **E. Mises en situation**

## **Méthode pédagogique :**

Cette session se déroulera à partir d'exercices, d'études de cas et de simulations, le caractère inter actif participant nécessairement à l'appréhension et à la maîtrise efficaces, optimales du sujet.

**Support :** PowerPoint et cas pratiques.

**Formation**  
**10h - 17h**

# BIOGRAPHIE



**Michèle  
JAUDEL**



**Christel  
WILBOIS  
LAUZERAL**



**Hedwige  
CALDAIROU**



## **Michèle JAUDEL**

Avocat au sein de la structure AVOCAP 2.2 et médiateur depuis une douzaine d'années. Elle exerce son activité d'avocat en conseil et en contentieux dans les principaux domaines du droit des affaires et intervient notamment en corporate et droit social pour des PME et des établissements financiers et bancaires, dans des domaines aussi variés que ceux des vins et spiritueux, de l'agro-alimentaire, des exploitations viticoles, des industries du luxe, des activités immobilières et des services. Elle est médiateur agréé auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), chambre de commerce et d'industrie d'Ile de France et certifiée médiateur par l'Institut Français de Certification des Médiateurs (IFCM) affilié à l'international mediation institute. A ce titre elle intervient dans des médiations conventionnelles et judiciaires, en particulier dans le domaine social et inter-entreprises et accompagne ses clients en médiation. Déléguée du bâtonnier à la médiation (2012-2013), elle a créé et mis en place l'école de la médiation dans le cadre de la formation continue au barreau de Paris.

## **Christel WILBOIS LAUZERAL**

Avocat conseil d'entreprises et médiateur. Après une double expérience de responsable juridique d'entreprise et d'avocat d'affaires, elle a fondé son cabinet spécialisé en direction juridique externalisée pour les entreprises. En tant que médiateur agréé du CMAP, elle intervient dans des processus de médiation judiciaires et conventionnels concernant les entreprises. Formatrice au CMAP, elle développe spécifiquement les modules destinés aux prescripteurs et utilisateurs du processus de médiation.

## **Hedwige CALDAIROU**

Associée du cabinet Carbonnier Lamaze Rasle & associés au sein du pôle propriété intellectuelle, littéraire et artistique et droit des médias. Elle a développé son expertise en droit de l'audiovisuel et de la propriété intellectuelle et intervient également en droit économique et en droit des affaires. Elle est par ailleurs médiateur agréé du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) et du Center for Effective Dispute Resolution à Londres (CEDR). Elle est à ce titre nommée dans le cadre de médiations inter-entreprises conventionnelles comme judiciaires. Elle intervient par ailleurs en tant que formatrice au CMAP.